

ÉLECTIONS AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT -2023- COLLEGE C

La recherche publique : notre bien commun



Votez SNTRS-CGT

Conseil scientifique d'institut INSMI

Claire Le Poulennec, Paris
Francis Leger, Dijon
Christine Disdier, Strasbourg



Vos élu.e.s CGT au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques d'institut (CSI) défendent plus que jamais notre établissement, nos disciplines, nos travaux et nos emplois !
Vos élu.e.s CGT sont les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils. Elles et ils s'engagent à vous tenir informé.e.s.

Une situation de plus en plus critique pour la recherche publique et son personnel

Les tentatives de remise en cause du rôle décisif du CNRS comme organisme national de recherche indépendant du pouvoir politique et des intérêts des entreprises n'ont jamais cessé depuis le début des années 2000 de la part des gouvernements successifs. Aujourd'hui, la loi de programmation de la recherche (LPR) votée en décembre 2020 en pleine période COVID, déstabilise profondément la recherche publique. La résistance du personnel a néanmoins empêché le démantèlement du CNRS et sa transformation en agence de moyens. Cependant, la solution n'est pas « une agence de programmes », fussent-ils nationaux. Les PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche), nouvelle brique d'un paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche déjà complexe, tend à réduire les organismes de recherche en simples coordinateurs. Or, la politique scientifique ne se décrète pas d'en haut ; elle se décide collégalement : c'est l'un des rôles des conseils scientifiques que nous voulons préserver et affirmer.

La force du CNRS réside en son caractère national, inter- et pluridisciplinaire, qui fait avancer le front continu des connaissances. Mais la politique visant à installer des « grandes universités de recherche » ou « établissements expérimentaux » richement dotés au détriment de tous les autres a pour conséquence que les décisions sur l'emploi, les budgets et les orientations scientifiques échappent progressivement aux organismes nationaux dont le personnel est malmené par les recompositions de ces sites.

L'organisation de la recherche publique se calque de plus en plus sur celle de l'entreprise privée avec comme corollaire la compétition permanente, l'omniprésence du management, la chasse aux contrats.

La créativité, l'audace, l'originalité font place au conformisme. Les champs scientifiques jugés « à faibles enjeux » tendent à être marginalisés, au risque de compromettre l'avenir, comme on l'a vu avec le scandale du non financement des recherches sur les coronavirus. Et tout ceci dans un contexte de réduction continue des moyens, de blocage des carrières et des rémunérations, et d'accroissement de la précarité qui détourne les jeunes des carrières scientifiques et fragilise les collectifs de travail. **En 2023, c'est la première fois que tous les départs à la retraite ne seront pas remplacés.** On nous promet de le faire par la suite. Mais cela ne stoppera pas le « plan social » : le CNRS a perdu 11 % de ses effectifs en dix ans.

À cause de la LPR, nos secteurs ont été attaqués de plein fouet : diminution du nombre de fonctionnaires avec la création des CDI de mission, à durée limitée et incertaine, et des chaires de professeur junior (CPJ) qui introduisent une concurrence déloyale avec les jeunes chercheurs.euses recruté.e.s sur concours. Or, les chercheurs.euses, ingénieur.e.s et technicien.ne.s titulaires sont indispensables à la pérennité des programmes, à la diffusion de la science et à la formation.

L'engagement de vos élu.e.s SNTRS-CGT

- Développer l'emploi statutaire scientifique, technique et administratif ;
- maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques ;
- favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires ;
- combattre la parcellisation des organismes de recherche dans les « sites », et refuser que leur rôle soit limité à des programmes nationaux décidés d'en haut.

Les Conseils scientifiques, force de résistance et de propositions

Le SNTRS-CGT exige l'application des textes réglementaires qui confèrent à ces conseils un rôle d'expertise et de prospective auprès de la direction du CNRS et des instituts. Ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international).

En lien avec les sections du comité national de la recherche scientifique, les conseils scientifiques doivent porter une

Les actions marquantes de nos élu.e.s

- ✓ Défense du rôle des instances pour qu'elles puissent évaluer sans être entravées par la politique scientifique menée par la direction ;
- ✓ animation de groupes de travail sur des sujets essentiels aux missions du CNRS ;
- ✓ participation active au travail de prospective ;
- ✓ contestation des déclassements et des annulations de recrutements de chercheurs.euses survenus lors de jurys d'admission ;
- ✓ défense du principe de l'évaluation par le comité national face aux aberrations et aux carences du HCERES ;
- ✓ lutte contre la vente forcée et bradée du site de Meudon et ses conséquences.

recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier. La politique de la direction du CNRS, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture, au regroupement ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble de ces remaniements doivent être pris en compte.

Comme lors de la réunion plénière du comité national en 2019, les CS et CSI peuvent porter les demandes de la communauté nationale pour une autre politique de la recherche.



Le SNTRS-CGT propose un système de recherche publique où la place de la communauté scientifique est reconnue

- Pour la défense de la recherche publique et de son personnel ;
- pour un recrutement sous statut de fonctionnaire, au plus près de l'obtention des diplômes, afin que les métiers de la recherche gardent leur attractivité ;
- pour un plan de titularisation à la hauteur des besoins, qui résorbera la précarité ;
- pour des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications ;
- pour des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier ;
- pour arrêter les dérives managériales génératrices de souffrance et retrouver la sérénité au travail ;
- pour lutter contre l'externalisation et la mutualisation ;
- pour des choix scientifiques et une prospective scientifique non soumis au politique ou au marché ;
- pour que le CNRS garde ses prérogatives nationales et son autonomie scientifique ;
- pour que le CNRS maintienne toutes les disciplines en son sein, y compris les thématiques rares ou menacées ;
- pour le développement des Très Grandes Infrastructures de Recherche ;
- pour une politique de science ouverte indépendante de la prédation commerciale ; pour le développement et le financement des infrastructures adéquates et le respect de la biodiversité ;
- pour une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations avec les organismes de recherche et les universités du monde entier, incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique.

VOTEZ POUR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENTÉ.E.S PAR LE SNTRS-CGT

Date limite de vote le 4 juillet 17h